

Annexe I

Alban Larrère
Route d'Antzère 3B
1964 Conthey

M. Jean-Claude Merminod
Président du conseil communal
Avenue d'Epenex 17
1024 Écublens VD

Conthey, le lundi 02 Février 2015

Démission du conseil communal

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de conseiller communal que j'occupais au sein d'Écublens. En effet, ayant déménagé dans une autre commune et un autre canton, je ne suis plus en mesure d'occuper cette fonction.

J'ai eu du plaisir et de la fierté à exercer le mandat politique qui nous a été confié. J'en retiens surtout que malgré les différences partisans qui peuvent parfois nous opposer, les relations personnelles sont toujours restées respectueuses et parfois même conviviales. Ceci représente pour moi la preuve d'une démocratie en bonne santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distinguées.



Alban Larrère

Postulat
« Pour un Ouest lausannois fort et démocratique »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

S'il y a un siècle l'Ouest lausannois était une zone maraichère peu urbanisée où les distances entre communes étaient grandes et les frontières communales claires, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Les zones maraichères ont laissé leur place à une urbanisation croissante, et les frontières communales ont aujourd'hui disparu. L'exemple le plus frappant de la disparition des frontières communales avec le temps est certainement celui de la place de la gare de Renens. Sur cette place, l'on passe aisément en quelques pas de la commune de Chavannes à celle de Renens, ou de celle d'Ecublens à celle de Crissier, et ce sans s'en rendre compte.

S'il y a un siècle chaque commune pouvait entrevoir son développement toute seule, le rapprochement continu des frontières communales dû à l'urbanisation a obligé les communes de l'Ouest lausannois à repenser leur relation les unes aux autres. C'est ainsi que sont nées progressivement des collaborations intercommunales comme par exemple l'AIC pour l'exploitation de l'ancien collège intercommunal de la Planta à Chavannes, les SIE pour l'exploitation d'un réseau électrique commun, ou l'entente intercommunale Mèbre et Sorge pour la gestion des collecteurs d'eaux.

Outre devoir repenser leur relation les unes aux autres, les communes de l'Ouest lausannois ont dû apprendre à développer des solutions collectives pour chercher à résoudre les problèmes communs toujours plus nombreux. Il en va par exemple du trafic routier, du réseau des transports publics, de l'implantation des surfaces commerciales, de l'aménagement du territoire, des heures d'ouverture des commerces, ou de la relation aux hautes écoles. La construction du TSOL, ou métro M1, le moratoire sur l'implantation des centres commerciaux, et la création du SDOL en témoignent.

L'évolution du droit cantonal et la création d'un nouveau District de l'Ouest lausannois au 01.01.2008 ont ensuite accéléré le développement de projets en commun. Par exemple, sous l'impulsion de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), des réseaux d'accueil de jour intercommunaux ont été créés. Les corps de pompiers communaux ont aussi laissé progressivement leur place à des corps intercommunaux, les polices municipales se sont transformées en une police intercommunale, et l'action sociale a été régionalisée. Les transformations de la gare de Renens dans le projet Léman 2030 et la construction de la halte CFF de Prilly-Malley sont aussi le fruit d'une étroite collaboration des communes de l'Ouest lausannois avec le canton et les CFF.

Au fil des ans, des liens forts entre les communes de l'Ouest lausannois se sont ainsi développés, des intérêts convergents sont apparus, et de moins en moins de sujets sont aujourd'hui spécifiquement communaux. Et bien souvent, les quelques projets qui demeurent communaux font l'objet d'une appréciation à l'échelon intercommunal.

De nombreuses structures intercommunales sont donc aujourd'hui en place, mais ce mécanisme de collaboration atteint aujourd'hui ses limites et demande à être repensé. Il devient en effet de plus en plus difficile pour les conseillers communaux des communes de l'Ouest lausannois de bien comprendre le fonctionnement de toutes ces structures intercommunales, et de savoir comment ils peuvent avoir une réelle influence politique et pratique sur celles-ci. Pour les conseillers communaux comme pour beaucoup de citoyens, ces structures ne représentent aujourd'hui plus que des organes aux acronymes complexes dont le rôle, le fonctionnement, les coûts et les ramifications

au niveau du district sont devenus opaques et, face à ce constat, les conseillers communaux deviennent de plus en plus désabusés

C'est ainsi que le nombre croissant de structures, la complexité de leur organes de direction, les différences structurelles entre les organes délibérants, les problèmes de compétences légales exactes, les problèmes de représentativité – tant des communes, des partis politiques que des citoyens – et les mécanismes toujours plus complexes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les clés de répartition des coûts entre les communes, laissent de plus en plus apparaître une perte de contrôle démocratique de ces structures, et un éloignement de plus en plus important de celles-ci des élus communaux et des citoyens.

Il devient donc nécessaire aujourd'hui de faire un bilan de tous ces liens, et de se demander comment les améliorer et les optimiser encore à l'avenir.

Par le présent postulat, je demande donc à la Municipalité, en collaboration avec les autres communes de l'Ouest lausannois, de charger un institut neutre de :

- faire un état des lieux de toutes les collaborations intercommunales ;
- et d'étudier la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle, notamment en matière d'efficacité administrative et politique, de services publics, de regroupements scolaires, de fiscalité, et d'optimisation de l'utilisation des ressources financières, soit par une fédération de communes ou agglomération de communes, soit par une fusion des communes de l'Ouest lausannois, ou soit par toutes autres formes prévues par la loi.

L'étude devra faire état des avantages et désavantages des différents modèles. Elle devra aussi préciser les attentes de la population envers un rapprochement intercommunal.




Germain Schaffner

Ecublens, le 20 mars 2015



Ecublens VD, le 20 mars 2015

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeux		
<p>Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et messieurs les conseillers communaux,</p> <p>A l'ère que nous vivons et qui est celle de la communication, il serait très appréciable que nous communiquions.</p> <p>Je comprends très bien que pour avoir dans nos maisons tout le confort moderne, l'eau, l'électricité, le chauffage et surtout internet et tout ce qui en découle : TV, téléphone ; toutes ces choses qui nous sont indispensables, il faille faire des travaux pour amener ces produits dans nos maisons.</p> <p>Des travaux sont actuellement en cours dans mon quartier, ch.de Veilloud, rue du Villars, rue Neuve.</p> <p>Pour exemple, mardi 17 mars, devant chez moi, tout l'après-midi les ouvriers ont découpé le goudron à la scie (à goudron). Mais le summum a été atteint la nuit ; lors de mon retour de la séance de préparation du PLR-ID je découvre que trois ouvriers sont en train de creuser dans la route avec une pelleteuse. Lorsque je leur demande jusqu'à quand ils pensent travailler, la seule réponse que je reçois est qu'ils sont là et qu'ils ont les autorisations nécessaires.</p> <p>Mercredi matin, je m'aperçois qu'une des plaques qui recouvre la fouille est bancal et tape à chaque passage de véhicule et cela jusqu'au soir-même à 22h00 où les travaux ont repris. Ceux-ci se sont aussi poursuivis le jeudi soir dès 22h00.</p> <p>J'ai regardé le site de la commune pour avoir des informations. La réponse est : pas de travaux à signaler actuellement.</p> <p>■ Cherchez l'erreur !!!</p> <p>Je me fais le porte-parole des habitants de mon quartier : pour notre paix et surtout pour notre compréhension envers le travail à faire et envers les ouvriers qui n'ont pas la tâche facile.</p> <p>S'il-vous-plaît informez les habitants lorsque les travaux ont lieu, surtout la nuit, car il est plus facile d'accepter les nuisances lorsque nous en sommes prévenus.</p> <p>Je sais que l'on peut le faire : la preuve : pour annoncer la hausse de tarif du téléréseau la lettre est arrivée à la bonne adresse !</p> <p>Mettez aussi à jour le site internet.</p> <p>Mesdames, messieurs, merci pour votre écoute.</p>			
Nom, prénom : ...Lagrive Gérald.....			
Signature : 			



Ecublens VD, le 20.03.15

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : Vœu

Préavis No 9/2012 – Passage inférieur Vernie-Sorge –Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les Communes de Crissier et d'Ecublens/VD

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Par une communication municipale du 16 décembre 2014, la Municipalité nous a informé du report du projet du passage inférieur Vernie-Sorge (Préavis 09/2012), soit le franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les Communes de Crissier et d'Ecublens.

Si le groupe des Verts regrette vivement cette décision, il en prend acte.

Il souhaite toutefois, que la Municipalité confirme, dans le cadre de cette séance, son engagement de mettre tout en œuvre pour que la mobilité douce ne soit pas oubliée. Aussi lors de l'étude du projet de requalification de la RC82 - Tir-Fédéral, il demande qu'une part importante des investissements prévus au plan des investissements en 2015 déjà tiennent compte de la réalisation de vraies voies cyclables et d'un élargissement du Pont-Bleu qui soit propice à la circulation des cyclistes.

Nom, prénom :CASSE PHILIPPE.....

Signature :Philippe Casse.....